



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Diplôme de formation continue dans le domaine de l'enseignement spécialisé

DAS-DomES

(Diploma of Advanced Studies in the Field of Special Needs Education Teaching)

Procédure d'admission 2019-2021

INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Le masculin est utilisé au sens générique dans l'ensemble du document ; il désigne autant les femmes que les hommes.

Tout candidat qui désire se présenter à la procédure d'admission en vue de l'inscription au DAS dans le domaine de l'enseignement spécialisé doit envoyer son dossier de candidature sous format électronique à l'adresse courriel de la formation : das-domes@unige.ch.

Le délai pour le dépôt électronique du dossier est fixé au **15 décembre 2018**.

* * *

LE DOSSIER D'ADMISSION

1. Pour déposer un dossier, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

1. être titulaire d'une maîtrise universitaire ou d'un titre jugé équivalent ;
2. exercer en qualité d'enseignant spécialisé auprès de l'Office médico-pédagogique (OMP), ou dans une institution privée subventionnée, membre de l'Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (AGOEER), depuis au moins trois ans ;
3. occuper un poste d'enseignant spécialisé auprès des institutions susmentionnées, à un taux d'activité d'au minimum 50% ;
4. être autorisé par sa direction à suivre la formation.

Les décisions d'admission sont prises par le Comité directeur. Le Comité directeur statue par ailleurs sur les équivalences de titre et sur les demandes d'équivalences d'unités de formation.

2. Le contenu du dossier

Le dossier est composé des 5 pièces suivantes :

1. **Une lettre de motivation** (2 pages A4 maximum) adressée à l'attention du Comité directeur et qui explicite l'intérêt du candidat pour la formation, les éléments de ses formations antérieures et expériences professionnelles appuyant sa candidature.
2. **Un curriculum vitae avec une photo et incluant les rubriques suivantes:** coordonnées; études et formations suivies et diplômes obtenus; expériences professionnelles et associatives dans le domaine de l'éducation, de la pédagogie-éducation spécialisée et de l'enseignement ordinaire et spécialisé et autres.
3. **Les copies des diplômes obtenus¹.**
4. **Les copies des procès-verbaux des cours validés et des résultats obtenus (relevés de notes).**
5. **Une lettre de l'employeur attestant: l'engagement à un poste d'enseignant spécialisé; le taux d'activité; leur accord que l'enseignant suive la formation.**

* * *

Le Comité directeur informe l'Office médico-pédagogique, les directions des institutions privées subventionnées concernées et les candidats, par lettre recommandée, de la décision prise concernant leur demande d'admission au plus tard le 15 janvier 2019.

M. Roland Emery

Direction du DAS dans le domaine de l'enseignement spécialisé (DAS-DomES)

Mme Delphine Eggel, secrétaire

Bureau 121 (Pavillon Mail), tél. +41 (0)22 379 06 36, das-domes@unige.ch
Ouvert le : lundi 11h-13h, mardi 13h-16h, mercredi 13h-17h et jeudi 14h -16h

* * *

¹ Le Comité directeur se réserve le droit de demander au candidat de présenter les originaux des diplômes